

# 17 octobre 1961

## Un massacre colonial à Paris

Ce 17 octobre 1961, des dizaines de milliers d'Algériennes et d'Algériens se dirigent des bidonvilles où ils et elles vivent vers le centre de Paris. Le FLN a appelé à une démonstration de masse pacifique pour protester contre le couvre-feu visant exclusivement les « Français musulmans algériens » de région parisienne depuis le 5 octobre. Le Préfet de police de Paris, Maurice Papon, sous autorité du premier ministre, Michel Debré, doit empêcher l'accès au cœur de la capitale et pour cela mater dans le sang la manifestation : les blessé·e·s et les mort·e·s se comptent par centaine.

Des corps sont repêchés dans la Seine jusqu'à plusieurs jours après cette nuit de répression. 12 000 à 15 000 Algérien·ne·s sont raflé·e·s. Un millier d'Algériens sont renvoyés « dans leur douar d'origine », livrés à l'armée française à leur arrivée.

Depuis les travaux de Jean-Luc Einaudi en 1991, la connaissance historique du 17 octobre 1961 progresse. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un crime d'État impliquant les plus hautes sphères du pouvoir.

Mais la reconnaissance institutionnelle de ce massacre et de ses responsables n'est pas au rendez-vous.

Le 17 octobre 1961 comme d'autres massacres coloniaux s'inscrit dans une longue histoire qui se perpétue aujourd'hui dans le sort réservé aux travailleurs et travailleuses sans-papiers, dans les violences et crimes policiers à l'encontre des populations des quartiers populaires, d'où le racisme ne peut pas être exclu.



---

- **La reconnaissance pleine et entière du 17 octobre 1961 comme massacre colonial et crime d'État est une nécessité historique et politique et doit être mentionnée clairement et sans ambiguïtés comme telle dans les programmes scolaires.**

- **Les archives de la Guerre d'Algérie et celles du 17 octobre 1961 doivent être ouvertes sans restrictions d'aucune sorte et leur accès facilité.**

- **Des mesures de réparations, symboliques comme matérielles, doivent être prises en direction des victimes du 17 octobre 1961, de leurs familles et descendant·e·s.**